

RETOUR D'EXPÉRIENCE

CAS GROUPÉS DE COQUELUCHE
CHEZ DES PROFESSIONNELS

SSR Les Tilleuls – 12450 Ceignac

Notre établissement

2



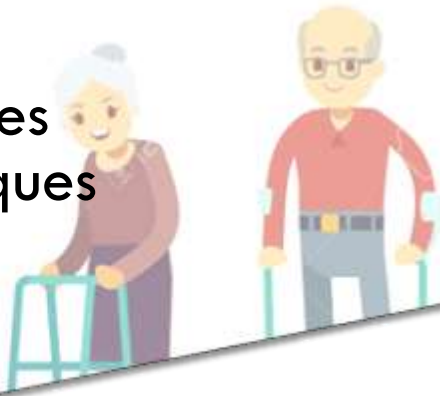
- Soins de Suite et de Réadaptation
- Situé dans l'Aveyron
- Associatif à but non lucratif
- 95.31 ETP (131 salariés)
- Plus de 1 200 patients par an

Soins de Suite et de Réadaptation

3

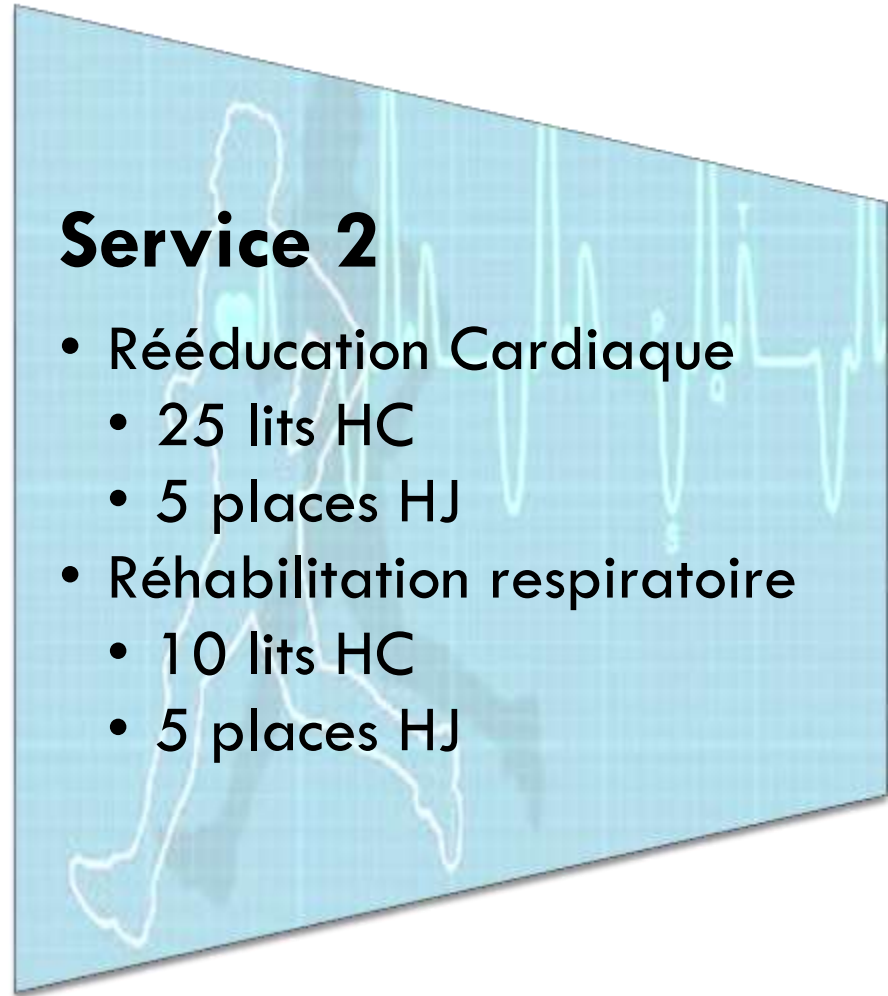
Service 1

- Polyvalent
- 40 lits HC
- Personnes Agées Polypathologiques
- 30 lits HC



Service 2

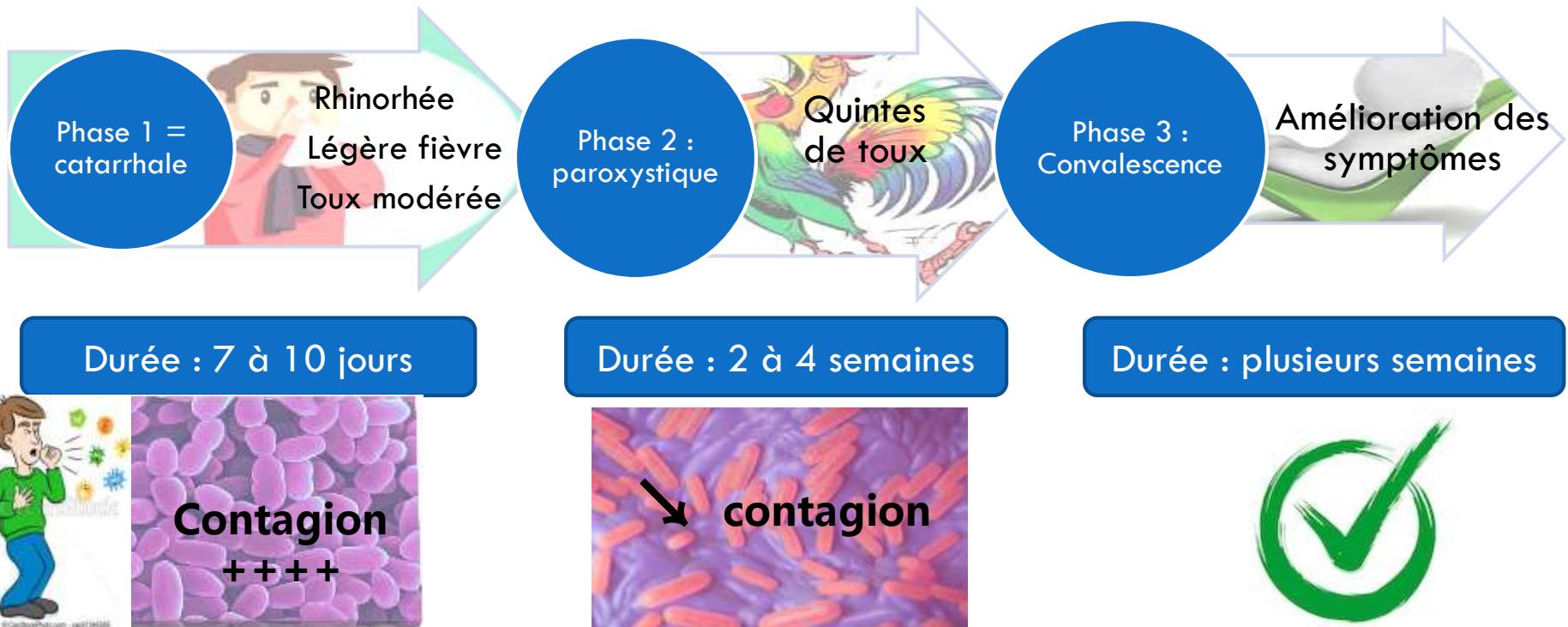
- Rééducation Cardiaque
 - 25 lits HC
 - 5 places HJ
- Réhabilitation respiratoire
 - 10 lits HC
 - 5 places HJ



Quelques rappels sur la coqueluche





4

- Agent pathogène : *Bordetella pertussis*
- Forme classique : Incubation 10 jours



Personnes à risques

5

- Nourrissons non protégés par la vaccination
- Femmes enceintes 
- Personnes souffrant de pathologie respiratoire chronique (asthme, BPCO...) 
- Personnes immunodéprimées 
- Personnes en contact avec les sujets fragiles 

Chronologie des faits

6

□ Cas N°1

- Suspecté le 10/04/19
- Homme de 24 ans
- Agent de restauration
- Dernière vaccination en 2006
- Contamination intra familiale (nièce)
- Diagnostic par sérologie après toux persistante plusieurs jours (port du masque)
- Antibiothérapie + Arrêt de travail 7 jours

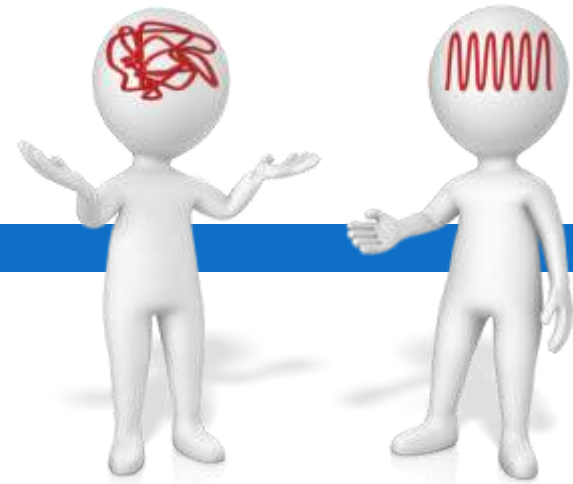
□ Cas N°2

- Suspecté le 15/04/19
- Femme de 27 ans
- Aide soignante service rééducation cardio respiratoire
- Dernière vaccination en 2012
- Contamination ?
- Diagnostic par sérologie après toux persistante plusieurs jours (port du masque)
- Antibiothérapie + Arrêt de travail 5 jours

Information +++ au personnel
Vigilance des médecins
Renforcement du port de masque

Les actions menées

7



□ Déclaration Via e-SIN



□ Contact téléphonique Cpias



□ Information à la médecine du travail



Les actions menées

8

- Mise à disposition de Tests dans les services + protocole de prélèvement fourni par le laboratoire
 - ▣ Méthode PCR recommandée (fiable)
 - ▣ ~~Sérologie~~ non recommandée

- Identification et investigations sur les cas « suspects »
 - ▣ 3 prélèvements chez des patients
 - ▣ 5 prélèvements sur le personnel

→ Tous négatifs



Les actions menées

9

- Repérage des patients à risques – réflexion sur antibioprophylaxie – surveillance 3 semaines

- Etat des lieux de la vaccination des professionnels
 - 15 vaccinés < 5 ans
 - 5 ans > 33 vaccinés < 10 ans
 - 50 non vaccinés ou > 10 ans
 - 12 statuts non connu

- Information dans les courriers de sortie

Analyse des causes

10

- Période « virale » : nombreux personnels présentant une toux : retard de diagnostic



- Non respect de précautions standard : port du masque non systématique



- Pas de procédure interne existante
- Méconnaissance de la durée d'immunisation
- Peu de sensibilisation du personnel à la vaccination « recommandée »



Difficultés rencontrées

11

De nombreuses questions sur la vaccination....

Moi je

à mon
est

Vacciné ? Pas vacciné ?
Obligatoire ? Recommandé ? Tous
les 5 ans ? Tous les 10 ans ?
Tous les 20 ans ? Vaccin
monovalent ?



Recommandations pour les professionnels

La vaccination contre la coqueluche est recommandée pour :

- les professionnels soignants dans leur ensemble, y compris dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). **Les personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois (maternité, service de néonatalogie et de pédiatrie) devraient être vaccinées en priorité ;**
- les **étudiants des filières médicales et paramédicales ;**
- les **professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels ;**
- les **personnes effectuant régulièrement du baby-sitting ;**

selon les **modalités suivantes** :

- les personnes concernées, **non antérieurement vaccinées** contre la coqueluche **ou n'ayant pas reçu de vaccin coquelucheux depuis l'âge de 18 ans** et dont le dernier rappel **date de plus de cinq ans** recevront **une dose de vaccin dTcaPolio** en respectant **un délai minimal d'un mois** par rapport au dernier vaccin dTPolio. Le recalage sur le calendrier en cours se fera suivant les recommandations introduites en 2013 (cf. tableaux 4.7) ;
- **pour les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin coquelucheux à l'âge adulte**, le recalage sur le calendrier en cours se fera suivant les recommandations introduites en 2013 (cf. tableaux 4.7).

Pour l'ensemble de ces personnes, les rappels administrés aux âges de 25, 45, 65 ans comporteront systématiquement la valence coqueluche (vaccin dTcaPolio) ;

L'immunité coquelucheuse après maladie naturelle est de l'ordre d'une dizaine d'années. Il n'y a pas lieu de revacciner les personnes éligibles à la vaccination moins de 10 ans après une coqueluche documentée. En revanche, une injection de rappel est recommandée aux personnes éligibles ayant contracté la maladie plus de 10 ans auparavant.

Difficultés rencontrées

13

- Etat des lieux de la vaccination personnel et patients



- Pratiques divergentes en fonction du médecin traitant (diagnostic, antibioprophylaxie, rattrapage vaccinal...)
- Désinfectant de surface non spécifiquement testé sur la souche :
 - efficacité ?
 - modification des protocoles



En conclusion

14

- Les recommandations : Haut Conseil de la Santé Publique - 2014



- Réactivité : Limitation de la contamination
- Des actions à mettre en œuvre



Merci de votre attention !

